

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2026/02/21

Date de convocation
20 janvier 2026

L'an deux mil vingt six

le **LUNDI 02 FEVRIER 2026** à 18 Heures 00

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
27 janvier 2026

Nombre de conseillers

Etaient présents :

Exercice : 26

Monsieur Alain CAYET

Présents : 20

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES -

Votants : 21

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -

Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -

Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -

Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Hubert CHIVET - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Monsieur Marc SERRA

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Madame Sandrine SERGEANT

JL

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick BRUGUET

Objet : Séjour Boost toi

Monsieur le Maire expose :

Pour répondre à un besoin des adolescents de la Commune, le pôle jeunesse a mis en place le projet « Boost toi ! ».

Pour atteindre au plus proche certains objectifs du projet comme :

- Travailler la mobilité chez les jeunes.
- Favoriser l'exploration culturelle et artistique.

Le pôle jeunesse proposera et organisera avec les jeunes, un séjour durant l'année.

Chaque famille devra verser une participation de 30€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le principe d'un séjour en été.
- De valider le tarif de participation des habitants.
- De mettre à jour la régie de recettes « Activités de loisirs » afin de pouvoir percevoir le tarif demandé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces permettant l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 3 février 2026
Le Maire,
Alain CAYET.

